



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 06383

Numéro SIREN : 316 580 869

Nom ou dénomination : PIERRE ET VACANCES

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2017 sous le numéro de dépôt 42246

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 27-04-2017

N° DE DEPOT : 2017R042246

N° GESTION : 1979B06383

N° SIREN : 316580869

DENOMINATION : PIERRE ET VACANCES

ADRESSE : L'Artois 11 r de Cambrai 75947 Paris Cedex 19

DATE D'ACTE : 21-02-2017

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination(s) d'administrateur(s)

PIERRE ET VACANCES
Société anonyme au capital de € 98.017.230
Divisé en 9.801.723 actions de € 10
Siège social : L'Artois - Espace Pont de Flandre -
11 rue de Cambrai - 75947 PARIS Cedex 19
316 580 869 R.C.S. PARIS

Extrait N° 2

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
(ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE)
DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 21 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le mardi 21 février, à 15 heures,

Les actionnaires de la société anonyme PIERRE ET VACANCES se sont réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire) à l'Hôtel des Arts & Métiers, 9 bis avenue d'Iéna - 75116 Paris, sur convocation du Conseil d'administration.

Les actionnaires présents à l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Gérard BREMOND préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Martine BALOUKA-VALLETTE, pour la SA S.I.T.I., et Monsieur Ning LI, pour HNA TOURISM GROUP, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Thierry HELLIN assure les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 8.044.373 actions sur les 9.536.917 actions ayant le droit de vote et 11.949.811 droits de vote sur les 13.519.854 droits de vote existants.

L'Assemblée réunissant ainsi plus de la moitié du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire).

Madame Virginie PALETHORPE, représentant GRANT THORNTHON, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée par lettre recommandée AR, est présente.

Monsieur Bruno BIZET, représentant ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué par lettre recommandée AR, est présent.

.../...

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R. 225-66 et suivants du Code de commerce.

Il déclare que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Secrétaire rappelle que la présente assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

.../...

- Nomination de Mademoiselle Alma Brémond en qualité d'administratrice,
- Nomination de Madame Amélie Blanckaert en qualité d'administratrice,

.../...

- Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur Gérard BREMOND donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Puis, Monsieur Bruno BIZET et Madame Virginie PALETHORPE donnent lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

.../...

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

.../...

Septième résolution

(Nomination de Mademoiselle Alma Brémond en qualité d'administratrice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Mademoiselle Alma Brémond en qualité d'administratrice, et ce pour une durée de trois années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Cette résolution est mise aux voix.

Ont voté pour : 9.989.283 voix
Ont voté contre : 1.960.528 voix

Se sont abstenus : 0 voix

La résolution est adoptée à la majorité.

Huitième résolution

(Nomination de Madame Amélie Blanckaert en qualité d'administratrice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Madame Amélie Blanckaert en qualité d'administratrice, et ce pour une durée de trois années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Cette résolution est mise aux voix.

Ont voté pour : 10.290.336 voix

Ont voté contre : 1.659.465 voix

Se sont abstenus : 10 voix

La résolution est adoptée à la majorité.

.../...

Onzième résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution est mise aux voix.

Ont voté pour : 11.949.811 voix

Ont voté contre : 0 voix

Se sont abstenus : 0 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.